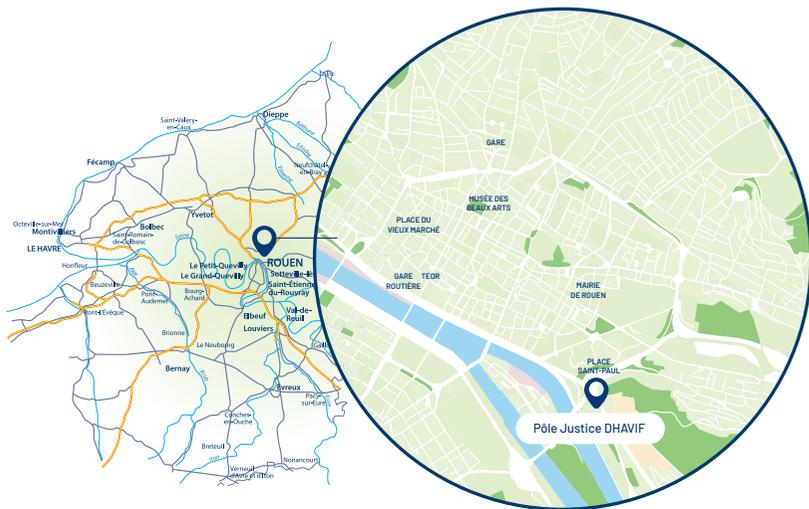


www.emergence-s.fr



Contact

Contactez-nous pour toute information complémentaire

**Du lundi au vendredi
De 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30**

Email : DHAVIF@emergence-s.fr
Tél. **02 35 89 20 30**
Tél. **06 12 81 16 18**

DHAVIF - 67 place Saint-Paul - 76000 Rouen



Dispositif d'Hébergement
et d'Accompagnement
**pour Auteurs de Violences
Intrafamiliales (DHAVIF)**



Emergence-s

Association d'actions sociales



Emergence-s

Association d'actions sociales

Qu'est ce que le **DHAVIF** ?

Le DHAVIF est un dispositif d'hébergement des personnes poursuivies pour des faits de violences conjugales afin d'éviter un retour au domicile conjugal ou des solutions amicales et familiales fragiles.

Intégrer le DHAVIF et s'y maintenir jusqu'au jugement fait partie des obligations à laquelle la personne poursuivie peut être soumise dans le cadre du contrôle judiciaire. Seule une modification du contrôle judiciaire peut permettre de quitter les lieux avant l'audience.

Ses objectifs

- > Participer à la prévention de la récidive
- > Offrir des conditions de logement favorisant la réflexion de la personne inscrite dans le DHAVIF
- > Permettre des conditions de logement favorisant la stabilisation ou l'évolution de la situation sociale et familiale de la personne prise en charge

Ses valeurs

- > Protéger les victimes
- > Apporter une réponse sociale aux violences conjugales
- > Participer au maillage partenarial

Ses appartements

Le DHAVIF se compose de 3 appartements de 2 à 3 chambres. La personne dispose de **sa propre chambre fermant à clé**. Les autres pièces sont communes à tous les cohébergés (salon, cuisine, salle de bain, toilettes).

La coordinatrice du **DHAVIF**

La coordinatrice du DHAVIF est une salariée de l'association, chargée de **veiller au bon déroulement de l'intégration de chaque personne au sein au dispositif**.

Un partenariat entre la coordinatrice DHAVIF et l'intervenant socio-judiciaire permet de proposer un accompagnement plus approprié et efficient.

La coordinatrice DHAVIF met **en oeuvre un accompagnement socio-éducatif personnalisé**, principalement lié aux questions de logement, de gestion du quotidien et des liens parent-enfants.

Dans ce contexte, la coordinatrice sera amenée à construire divers partenariats avec les structures locales et autres dispositifs existants.

L'accompagnement

Dès sa sortie du tribunal, la personne doit se rendre au CHRS « les sources » 67 place Saint Paul à Rouen où elle passe sa ou ses premières nuits.

Le lendemain ou lundi suivant, la coordinatrice du DHAVIF rencontre l'intéressé pour lui présenter le dispositif et l'accompagnement proposé. ensemble, **ils visitent le cohébergement et la chambre qui lui est réservée pour la durée de son séjour.**

Des entretiens réguliers sont fixés au sein du cohébergement ou dans les locaux du Pôle Justice. Ils sont basés sur l'échange et l'écoute dans l'objectif de réaliser une évaluation globale de la situation. Une attention particulière est portée à la gestion du quotidien ainsi qu'à l'élaboration de ses projets ou objectifs (démarches administratives et sociales, logement, liens parents-enfants, vie conjugale, etc.). **Des ateliers collectifs peuvent être organisés selon les problématiques observées chez les cohébergés.**

L'hébergement au sein du DHAVIF ainsi que la présence aux entretiens font partie des obligations décidées par la justice. En cas de non respect, l'intéressé encours une mesure de placement en détention provisoire

Emergence-s et le Pôle Justice qu'est-ce que c'est ?

Emergence-s est une association Loi 1901 qui assure son action de prévention et d'insertion dans une démarche globale et transversale. Elle est expérimentée en matière d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif. Elle est organisée en 4 pôles dont le Pôle « Justice » qui se compose du DHAVIF, du Service Socio-Judiciaire, du C.P.C.A. et du Placement Extérieur.

Les engagements du Pôle Justice

- Garantir un accueil et un accompagnement individualisés.
- Faire preuve de réactivité dans la mise en oeuvre des mesures.
- Rendre compte aux magistrats des mesures qui lui sont confiées
- Respecter le secret lié aux procédures, la présomption d'innocence.

Pour concrétiser ces engagements, le Pôle Justice met en oeuvre :

- Une organisation adaptée aux besoins de la juridiction.
- Un dialogue constructif avec le tribunal judiciaire et la DDETS
 - Le recrutement d'un personnel qualifié.
- Une politique de formation continue dynamique.
 - Des temps d'échanges et de réflexion.